

# Feu vert sous conditions au rachat des boulangeries Pain Frotté par Kin Siong, Lam Tow et Yong Wai Man

Publié le 03 mars 2020

---

Le groupe Pain Frotté exploite des boulangeries artisanales sur l'île de La Réunion, sous les enseignes « L'Ambassadeur », « Délicatesses Casta » et « Pain Frotté ». Kin Siong est un groupe familial spécialisé dans l'exploitation d'hypermarchés et de supermarchés sur l'île de La Réunion. Lam Tow est un groupe familial spécialisé dans la vente au détail de produits de consommation courante à dominante alimentaire sur l'île de La Réunion. Ces deux groupes distribuent des produits de boulangerie dans certains de leurs points de vente. Yong Wai Man est un groupe familial spécialisé dans la production et la vente en gros de produits de boulangerie.

L'opération rapproche des parties qui sont simultanément actives sur le marché aval de la distribution de produits de boulangerie, tandis qu'un des groupes acquéreurs (Yong Wai Man) est également présent sur le marché amont de la vente en gros de produits de boulangerie sur lequel il occupe une place majeure.

L'opération ne pose pas de problèmes de concurrence dans la très grande majorité des zones de chalandise. Seule une zone de chalandise posait problème, celle des Trois bassins. En effet, sur cette zone, le seul concurrent de Pain Frotté est un point de vente qui s'approvisionne auprès du groupe Yong Wai Man, et dont la demande en produits de boulangerie pourrait difficilement être satisfaite par un autre fournisseur. Dans cette zone, L'Autorité a considéré que la nouvelle entité pourrait être incitée à augmenter les prix de gros de ses produits de boulangerie afin de rendre le point de vente concurrent du sien moins compétitif et ainsi bénéficier d'un report de clientèle dans sa boulangerie.

Pour répondre à ce problème de concurrence, la nouvelle entité s'est engagée à céder sa boulangerie située dans la zone des Trois Bassins, supprimant ainsi tout risque de dégradation des conditions d'approvisionnement du point de vente concurrent protégeant ainsi le pouvoir d'achat des consommateurs réunionnais.

## **COPMMUNIQUÉ DE PRESSE**

du 3 mars 2020

[Lire le communiqué](#)